

Conseil municipal | Séance du 16 avril 2026

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2026-04-16-39 | Finances communales - Budget annexe
lotissement Seguin - Affectation des résultats de l'exercice 2025
Sur le rapport de Madame Anne-Emilie Ravache**

Nombre de conseiller-es en exercice : 35

Nombre de conseiller-es présent-es à l'ouverture de la séance : 29

Date de convocation : 10 avril 2026

L'An deux mille vingt-six, le 16 avril, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présent-es :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Mohammed Karabila, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Raja Abidi, Monsieur José Gonçalves, Monsieur Meziane Khaldi, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Agathe Petit, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Johan Quérueil, Madame Alia Cheikh, Monsieur Abdulaziz Erden, Madame Laetitia Dos Santos, Monsieur Kotchy Degbeu, Madame Noura Hamiche, Monsieur Hubert Wulfranc.

Etaient excusé-es avec pouvoir :

Monsieur Francis Schilliger donne pouvoir à Madame Carolanne Langlois, Monsieur Edouard Bénard donne pouvoir à Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Hasna donne pouvoir à Madame Murielle Mour, Monsieur Grégory Leconte donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Madame Khadija Berraho donne pouvoir à Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Robin Durand donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin.

Secrétaire de séance :

Madame Anne-Emilie Ravache

Exposé des motifs :

Dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M57, les résultats 2025 doivent faire l'objet d'une affectation :

- Soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement,
- Soit lors du budget supplémentaire si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales et en particulier l'article L.2311-5,
- L'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant :

- L'instruction budgétaire et comptable M57, les résultats 2025 doivent faire l'objet d'une affectation :
 - Soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été préalablement adoptés,
 - Soit lors du budget supplémentaire si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement,

Décide :

- D'affecter les résultats comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté (exercice 2024)	- 627 022,73 €
Résultat de l'exercice 2025	- 1 391 590,71 €
Résultat global de clôture "001"	- 2 018 613,44 €
Solde des restes à réaliser 2025	- €
besoin de financement 2025	- 2 018 613,44 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat antérieur reporté (exercice 2024)	896 701,41 €
Résultat de l'exercice 2025	321 912,03 €
Résultat de clôture à affecter	1 218 613,44 €
AFFECTATION DES RESULTATS	
Report à nouveau négatif en section d'investissement (D001)	2 018 613,44 €
Affectation complémentaire en réserve (compte R1068) SI	- €
Report à nouveau créditeur en section de fonctionnement (R002)	1 218 613,44 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse

Madame Anne-Emilie Ravache

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 17/04/2026

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20260416-lmc142260-DE-1-1

Affiché ou notifié le 20 avril 2026